

**MAIRIE DE CROISY SUR EURE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Le lundi 02 novembre 2020**

L'an 2020, le deux novembre 2020, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

**Présents :** Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Géraldine CHAPELAIN, Pierre de MONICAULT, Cyril GARREAU, , Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN,

**Pouvoirs :**

**Absents :** Jean François CARRIERE, Alexandre GUENEAU

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoir : 0

Absents : 2

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Nomination d'une ou un secrétaire**
- ✓ **Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 05 octobre 2020**
- 1. Gestion du personnel : informations**
- 2. Budget : présentation du budget au 1<sup>er</sup> novembre → dépenses et recettes (reste à réaliser en 2020)**
  - a. **Fonctionnement**
  - b. **Investissement**
  - c. **Etat de la trésorerie**
  - d. **Vote d'une Décision Modificative**
- 3. Urbanisme : DPU (droit de préemption sur deux ventes de maisons), Taxe d'aménagement.**
- 4. Réunions des assemblées syndicales**
  - a. SNA : Transfert de compétence du PLU, transfert des pouvoirs de police.
  - b. SIRE2 .
  - c. Syndicat de voirie.
- 5. Informations sur l'avancement des commissions**
  - a. Travaux
  - b. Environnement
    - Synthèse récapitulative des prévisions d'investissement pour les travaux des prochaines années
  - c. CCAS : organisation des prochaines festivités de fin d'années (anciens et enfants)
  - d. Fêtes et cérémonies
- 6. Questions et informations diverses**
- 7. Prochaines réunions : réunion de conseil le 7 décembre**

- 
- ✓ **Nomination d'une secrétaire : Géraldine Chapelain**
  - ✓ **Approbation du compte rendu de délibération du 05 octobre 2020.** Aucune remarque : approbation du compte rendu du 05 octobre 2020 à l'unanimité.

- 1. Gestion du personnel :**
  - a) **Indemnités de retour à l'emploi d'un membre du personnel démissionnaire par rupture conventionnelle.** Il nous a été annoncé que nous devons verser des indemnités de retour à l'emploi de la

personne. Un rendez-vous a été pris avec le centre de gestion pour connaître les modalités de versements et le calcul de leurs montants.

**b) Confidentialité des informations données sur le personnel**

*Accord des conseillers qui prennent note de la demande*

**c) Droit à la formation des élus locaux**

- Formation sur le droit des sols (SNA) une première session a été programmée une deuxième va être annoncée : attente des dates et des modalités d'inscription, les conseillers intéressés doivent s'inscrire.
- Formation sur le budget et la fiscalité (UNME) , les dates de trois sessions sont annoncées :
  - o Atelier 1 sur le budget communal
  - o Atelier 2 sur les finances « les sources de financement territorialisées »
  - o Atelier 3 sur la fiscalité des locaux d'habitation
- Formation du CAUE : Urbanisme, paysage, environnement

**2. Budget : présentation du budget au 1er novembre → dépenses et recettes (reste à réaliser en 2020)**

- a) **Fonctionnement** : reste à dépenser 30 099 € et reste à recevoir (recettes) 47 451 €  
Donc excédent positif de 17 352 €.
- b) **Investissement** : restes à dépenser 95 559 € (emprunts en cours) et restes à recevoir 24 000 € (correspondant à l'attente du versement du fond de compensation de la TVA) de 2019) : dépenses à réaliser de 71 559 €.
- c) **Etat de la trésorerie**, nous avons en caisse la somme de 79 883,36 € qui permet de subvenir aux dépenses d'investissement dont le remboursement de l'emprunt.
- d) **Vote d'une Décision Modificative** :

Afin de prendre en compte les indemnités non prévues il nous faut basculer la somme de -4 000 € du compte 022 dépenses imprévues au compte 012 charge de personnel +4 000 €. Et basculer au compte 065 indemnités des élus, +2 000 € provenant du compte 022 dépenses imprévues. Le conseil après délibération, vote à l'unanimité cette Décision Modificative

**3. Urbanisme :**

- a. **Vente des portions de chemins ruraux aliénés (Boulay Marion à M O. Mau et cavée Marceau à M X. Martin) :** les signatures chez le notaire sont prévues le 23 novembre 2020 à 15h00. La recette de ces ventes sera donc acquise en 2020.
- b. **Gestion des DPU :** J. Sabourin présente les ventes soumises à droit de préemption :

31/10/2020 AVIS POUR DELIBERATION DROIT DE PREEMPTION PRESENTES 09 & 10/2020										
Date réception	Notaire	Vendeur	Acheteur	Adresse propriété	Cadastre Zone	Surface propriété	Nature	Prix de vente	Décision d'aliénation et date	Projet
17/10/2020	Maître Chaussade 27120	Consorts BIAIS	CHEVOJON	11, route de Vaux	AB 120 & 121	4 651 m <sup>2</sup>	Bâti sur terrain	345 000 €	non	
19/10/2020	Office Notarial du Square Duclair 76480	LE BOURNAULT	BOMPAIS-DALIA	1, route de Ménilles	AB 22, 23, 168, 169 & 171	2 173 m <sup>2</sup>	Bati sur terrain	350 000 €	non	

Le conseil après délibération décide à l'unanimité de ne pas aliéner les deux ventes inscrites au tableau ci-dessus et de ne pas appliquer le droit de préemption de la commune sur ces deux propriétés de la zone urbaine.

**c. Finances** : Délibération sur la reconduction de la taxe d'aménagement.

La taxe d'aménagement instituée depuis 2014 est de 5 %

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ; Le conseil municipal de Croisy sur Eure, après délibération, décide à l'unanimité.

- De maintenir le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal pour une durée minimale de 3 ans reconductible d'année en année ;
- D'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme (mis à jour par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017), les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable : totalement
- D'appliquer le taux de la taxe d'aménagement en l'état aux locaux à usage industriel et artisanal tels que mentionnés dans l'article L 331-12 de l'urbanisme. (Abattement de 50% sur la valeur locative)

**d. Urbanisme** : délibération de la convention de mise à disposition du service instructeur commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre la SNA et la commune de Croisy sur Eure.

**Délibération :**

**Le Conseil Municipal de la commune de Croisy sur Eure**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.422-1 et L.422-8 ;

Vu la décision du Bureau Communautaire de Seine Normandie Agglomération autorisant Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre Seine Normandie Agglomération et ses communes membres en date du 15 octobre 2020 ;

Vu le projet de convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre Seine Normandie Agglomération et la commune ;

Vu le rapport de présentation du Maire ;

Considérant que la convention actuelle qui lie la commune et SNA arrive à terme le 31 décembre 2020 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention actualisée, afin d'anticiper notamment les évolutions réglementaires telles que la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Considérant que cette convention a pour objet de définir les modalités financières de participation de la commune, la formalisation des échanges entre SNA et la commune ainsi que le domaine d'intervention du service commun ;

Considérant que la convention proposée sera conclue pour une durée de trois ans renouvelables une fois ;

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre Seine Normande Agglomération et la commune à intervenir ;

**Article 2** : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

**Article 3** : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier public et à Monsieur le Président de SNA.

**Article 4** : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### 4. Réunions des assemblées syndicales

##### a. SNA,

##### - Transfert de compétence : transfert de la compétence « PLUi »

Lors du Parlement des Maires du 9 septembre dernier, une majorité d'élus s'est prononcée en faveur du maintien de cette prérogative au niveau communal.

A ce jour, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document de planification stratégique, est en cours de révision par Seine Normandie Agglomération. Dès lors, il apparaît prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme ; en effet, un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération.

#### Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 136 II ;

- Considérant la possibilité laissée par la loi ALUR aux communes de s'opposer au transfert de la compétence en matière de documents d'urbanisme aux intercommunalités via une minorité de blocage établie à 25% des communes représentant 20% de la population ;
- Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires en 2020 et à l'élection du président de SNA, les communes disposent d'un délai jusqu'au 31 décembre 2020 pour s'opposer à ce transfert ;
- Considérant la maîtrise par la commune des enjeux urbanistiques de son territoire ;
- Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- Considérant que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) document de planification stratégique est en cours de révision ;
- Considérant qu'il apparaît prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme ; en effet, un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal ;

#### Le conseil après délibération décide (résultat du vote) :

**Article 1 :** De s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération.

**Article 2 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Seine Normandie Agglomération.

**Article 4 :** Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### - Avis sur les pouvoirs de police du maire à la SNA

Il est important que les communes et leur EPCI puissent analyser les conséquences et les enjeux pratiques des transferts de pouvoir de police. Ce sont :

- Assainissement.
- Ordures ménagères,
- Accueil et l'habitat des gens du voyage
- Habitat de la commune.

Il est donc demandé aux maires de délibérer pour décider le transfert ou le maintien des pouvoirs de police qu'ils détiennent :

### Délibération :

Aux termes de l'article L5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, les Maires des communes membres de Seine Normandie Agglomération peuvent s'opposer, dans un délai de six mois à compter de l'élection à la présidence de l'Agglomération, au transfert au profit de Monsieur le Président de certains pouvoirs de police spéciale qu'ils détiennent.

#### **Proposition de monsieur le maire de Croisy sur Eure :**

Dans la continuité du précédent mandat, monsieur le maire a l'honneur de notifier au Président de la SNA son opposition au transfert pour la commune de Croisy sur Eure des pouvoirs de police spéciale relatifs aux compétences suivantes :

- Collecte des déchets ménagers ;
- Accueil et habitat des gens du voyage ;
- Habitat.

Monsieur le maire consent au transfert au profit du Président de la SNA le seul pouvoir de police spécial en matière d'assainissement collectif et non-collectif.

Le conseil prend acte et approuve les décisions de monsieur le maire ; celui-ci enverra un courrier à monsieur le Président de la SNA.

- **CR du parlement des maires du 15 octobre 2020.** Le maire présente aux conseillers la synthèse des points présentés pour information :

- Journée d'accueil des maires (voir le livret d'accueil remis à chaque maire (consultable en mairie)
- SCOT : reprise de l'élaboration du SCOT au niveau du territoire de la SNA
- Informations diverses dont les décisions sur les pouvoirs de police

**b. Syndicat de rivière SIRE2 :** réunion syndicale du 30 octobre 2020 reportée cause COVID 19.

**c. Syndicat de voirie :**

- CR de la visite cantonale du 29 octobre 2020 peu de travaux demandés par les communes ; des projets ne seront pas pris au titre du syndicat car les travaux concernent des départementales ou sont des travaux de confort ou d'embellissement pour les riverains.
- Projet de réaménagement des trottoirs coté Ménilles après le pont sur l'Eure. (Pourparlers avec M Didier Courtat, maire de Ménilles, une consultation est prévue mi-novembre avec l'agence routière de Vernon.)

### **5. Informations générales dont avancement des actions des commissions.**

**a. Visite du Préfet le 8 octobre 2020 :** le maire présente la synthèse des discussions sur les projets futurs de la commune pour les années à venir et les problématiques d'investissement au regard des subventions et de l'excédent du fonctionnement, et présentation des projets de la commune. Découverte du circuit de promenade boucle B

**b. Commission Environnement :** compte rendu réunion du 12 octobre 2020 (Cyril Garreau)

Les propositions de la commission sont les suivantes :

- **Terrain municipal - aménagement anti intrusion :**
- **Boucle C :** Réunion de concertation avec les communes de Pacy et Ménilles à organiser
- **Boucle D :** Lancement de l'étude.
- **Entretien / fleurs et arbustes**

- Création des documents de référence sur les plantations, tailles des arbustes et haies, jardinières et tontes, (catalogue HAAS arrivé la semaine dernière),
  - Livraison des fleurs d'automne hiver effectuée.
  - Démontage des jardinières et des suspentes. Et plantation des fleurs d'hiver
  - **Aménagement du cimetière végétalisé.**
  - **Travaux du SIEGE** – enfouissement sortie route de Vaux et éclairage basse consommation route de Vaux.
- c. Commission Travaux :**
- Compte rendu de la réunion du 19 octobre 2020 (Jean Michel de Monicault et Marcel Boucher)
- **Travaux du pont sur le SAGOUT.**
  - **Boucle D :**
    - Accord pour étudier le projet (propriétaire + exploitant) et chiffrage.
  - **Boucle C :**
    - Faire une réunion avec les communes de Pacy et Ménilles
    - Faire une convention avec le propriétaire de la parcelle B35
  - **Restauration du fossé SAGOUT – BECHET :**
    - Lancement des travaux par le SIRE. Attente d'un planning de l'entreprise.
  - **Terrain de loisirs :**
    - La solution fossés + merlons est décidée, réalisation par l'entreprise CAUCHOIS. (685 € HT); travaux en début d'année de 2021 (à introduire dans les dépenses de la boucle C)
  - **Cimetière :**
    - Lancement du projet de cimetière végétalisé, solution et estimation à prévoir. Devis d'entreprises spécialisées en cours ; réunion avec le CAUE (Julia Sibert) le 10 novembre 2020. Ce dernier a la compétence de nous orienter dans ce projet.
  - **Travaux sur l'église et le muret du cimetière qui se détériorent :**
    - Dossier en cours pour envoyer à l'Architecte des Bâtiment de France (France POULAIN) pour avis et décision sur les travaux. Contact à prendre avec Nicolas VAZYLYSZYN spécialisé sur les maçonneries des bâtiments patrimoniaux .
  - **Cheminement entre mairie et pont du Sagout :** à analyser avec l'Agence routière et faire chiffrage du projet
  - **Feux pédagogiques route de Ménilles :**
    - Versement de la subvention de 50%, travaux à engager en janvier 2021, contact avec le fournisseur pour finaliser l'implantation.
  - **Aménagement passage entre cavée Marceau et sortie de Croisy vers Vaux**
    - Projet à définir pour 2022.
    - Un trottoir de 1,40 M est à prévoir
  - **Travaux du SIEGE (enfouissement et éclairage public sortie Croisy route de Vaux) :**
    - Accord de la commission pour réaliser ces travaux dès 2020 (priorité 1)
    - Estimations des travaux envoyées par le SIEGE.
- ✓ L'enfouissement des lignes EDF, Téléphone et éclairage public (6 mats) route de Vaux, de la sortie de Croisy au chemin du home se monte à un total de 10 500 € pour la commune. Il se décompose comme suit :
    - Travaux de distribution publique électricité : TTC 30 000 €, part communale 1 750 €
    - Travaux d'éclairage public : TTC 20 000 €, part communale 6 666,67 €
    - Travaux d'enfouissement et de branchement du réseau Téléphonique (et fibre) : TTC 5000 €, part communale 2 083,33 €.
  - ✓ Remplacement éclairage actuel par des LEDs (inscrit aux projets SIEGE totalité de route de Vaux, cavée Marceau et rond-point du Messie (TTC 20 000 €, part communale 6 666,67 €) 1ere Tranche de 30 mats.

▪ **Autres travaux :**

- Travaux de toiture pour l'agrandissement de l'atelier : réalisé par Cédric, attente des tôles de faitage pour finir le bâtiment, permis préalable accordé par IDS
- Travaux de remplacement de la cheminée de l'atelier terminés par Cédric, inscription dans le cahier de sécurité de la commune
- Achat et pose d'une échelle pour accès roue du Moulin. Dimensions et modèle retenus par Marcel : achat en début d'année. (même prix que celle déjà envisagée en juin 2020)

**d. Subventions :**

- Fond de concours SNA : les projets pour 2021 devront impérativement répondre à une approche globale de développement durable (social, environnemental et économique) (subvention de 20 ou 30%). Les projets qui pourraient être retenus par SNA sont ceux qui seront prévus financièrement en 2021 et qui correspondent aux critères d'éligibilité ; ce sont l'aménagement du cimetière en végétalisé (20%) et l'engagement de financement destiné au changement des lampes d'éclairage public en ampoule LEDs (30%)
- Autres subventions (DETR et département), non mises en ligne.

Le conseil donne pouvoir au maire de prendre les contacts nécessaires pour rédiger les demandes de subventions.

**e. Synthèse :**

Ci-après une synthèse récapitulative des projets de travaux présentés par les commissions environnement et travaux :

tableau de synthèse des projets d'investissement ; ed du 2 novembre 2020											
n°ordre	désignation	proposition commissi		subvention possible	dépôt du dossier	année de réalisation possible	montant dépenses HT	subvention prévue	montant subvention	observation	priorité du conseil
		Trvx	environmt								
1	Boucle D	accord	accord	DETR-SNA	2021	2022 -2023	à cadrer			une année pour l'estimation	5
2	Terrain de loisirs	accord	accord	DETR	2020	2021	685,00 €	40%	274,00 €	à rentrer dans les dépenses de la Boucle C	1
3	Cimetière	accord	accord	DETR et 6000 € (SNA)	2021	2022- 2023	à cadrer	40%	à cadrer	estimation complète à faire	2
4	cheminement Mairie-Sagout	accord		Amendes de police	2022	2023	à cadrer	40 à 50%	à cadrer	estimation complète à faire	3
5	aménagement passage piétons entre Cavée Marceau et sortie vers Vaux	accord		amendes de police	2022	2023	à cadrer	40 à 50%	à cadrer	estimation complète à faire	4
travaux engagés en cours											
6	Boucle C	accord	accord	DETR-SNA	2019	2020-2021	22 393,00 €	40% et 20%	13 435,50 €	à recadrer	pour rappel
7	restauration Fossé SAGOUT-BECHET	accord	accord	agence de l'eau et SNA	SIRE 2	2021	financement par le SIRE 2			aucune dépense de la commune	pour rappel
8	travaux du Siege	accord	accord	SIEGE + SNA	2020	2021-2022	10 500 € et 6 666,67 €	intégrée dans la dépense de la commune	SNA = 30% de l'éclairage LEDs	priorité 1 des commissions	pour rappel

Avis du conseil ; le maire demande aux conseillers de classer les projets par ordre de priorité. Ceux-ci seront alors pris en compte par ordre calendaire. Décision de vote : ordre de priorité 1, terrain de loisirs ; 2, cimetière ; 3, cheminement Mairie Sagout ; 4, passage piétons route de Vaux ; 5, boucle D.

**f. Commission urbanisme :** (voir §3 - CR ci-dessus, Jacky Sabourin)

**g. Commission CCAS :** cérémonies de fin d'année (Christine Baudry) :

En préambule la commission a réfléchi sur la problématique de la pandémie et de ses conséquences sur l'organisation du repas des conseillers, du repas de anciens et du vin

d'honneur du 11 novembre. Le vin d'honneur n'aura pas lieu et est annulé. Les dernières consignes de la préfecture interdit les festivités. (Consignes du Préfet du 30 octobre 2020)

**Les propositions à l'heure d'aujourd'hui ont donc évoluées.**

**Le maire demande un avis du conseil vis-à-vis des problématiques sanitaires du COVID 19 :**

- **Repas des conseillers** et du comité des fêtes le 20 novembre. Salle de la mairie, traiteur du moulin du Bechet.

→ Envoi des invitations faites ; pourra être annulé si les consignes de confinement nous interdisent tout rassemblement de ce type.

Décision : **A annuler** et à reporter.

- **Repas des anciens** le 12 décembre 2020 au Moulin du Bechet ; traiteur du moulin du Bechet.

→ Envoi des invitations faites si impossibilité de l'organiser cause COVID 19, substitution du repas par distribution de colis ou report du repas au printemps 2021.

Décision : A reporter au printemps.

- **Animations de fin d'année** (voir comité des fêtes) ; les cadeaux des enfants ont été choisis et livrés (Livres comme les années précédentes) vœux du maire, distribution des cadeaux et galette des rois le dimanche 10 janvier 2021 à 15h00.

Décision : **trop tôt pour en prendre une !**

- **Commande des sapins** faite (4m et 3.5m) ; livraison le 5 décembre. Pose le samedi 6 décembre au matin. Décoration le 6 après midi et le dimanche 7 décembre

Décision : **maintien de l'animation**

*Remarque : le maire demande à tous les conseillers de lire et prendre en compte le registre des consignes du 30 octobre envoyé par la Préfecture.*

**h. Programme du comité des fêtes à publier. (Proposition de Julie Laine et Aurélie Chatelain)**

- Halloween le 30 octobre. Un flyer a été distribué. Annulation pour cause de COVID
- Confection des décors de fin d'année et des sapins le 06 décembre 2020 (Julie Lainé)
- Atelier cuisine en février 2021
- Chasse aux trésors le 18 avril 2021
- Déjeuner sur l'herbe : ?
- Concours de boules : 14 juillet 2021
- Canoë : fin aout 2021

**6. Questions et informations diverses :**

**7. Prochaines réunions :**

- a. Cérémonie de l'armistice de la guerre 14-18 : le 11 novembre à 11h 15 uniquement dépôt de gerbes avec limitation du nombre de participants au strict minimum
- b. Repas des conseillers le vendredi 20 novembre → Annulé et reporté
- c. Repas des anciens le samedi 12 décembre 2020 ? → Annulé, reporté.
- d. Prochain conseil : le 7 décembre 2020 maintenu

Approuvé par la secrétaire de séance  
Géraldine CHAPELAIN

Certifié conforme

Jean-Michel de MONICAULT,  
Maire